PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE GRAND PARIS GRAND EST

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.7.7

PLAN DES HAUTEURS MAXIMALES DES CONSTRUCTIONS

LIVRY-GARGAN

Version pour approbation en Conseil de Territoire du 17 décembre 2024

Hauteur maximale des constructions
Les modalités d'application sont précisées dans le règlement écrit

- 9 mètres
- 12 mètres
- 12 mètres dans la bande de constuctibilité principale et 9 mètres au-delà
- 15 mètres dans la bande de constructibilité principale et 9 mètres au-delà
- 18 mètres
- 21 mètres
- 21 mètres dans la bande de constructibilité principale et 12 mètres au-delà
- Les règles relatives aux zones de projets, aux zones de grands équipements, aux zones urbaines vertes, aux zones naturelles et aux zones agricoles figurent au sein du règlement écrit

0 150 300 m

Source : Grand Paris Grand Est, décembre 2024

Fond de plan : BD TOPO (IGN, octobre 2018), Cadastre (DGFiP, 2024)

Date de réalisation : 04.12.2024

Grand Paris Grand Est
11, boulevard du Mont d'Est
Immeuble ''Jupiter ''
93360 Noisy-le-Grand
Tél : 01 41 70 39 10
grandparisgrandest.fr

Sevran
Vaujours
Aulnay-sous-Bois
Coubron
Clichy-sous-Bois
Les Pavillons-sous-Bois
Le Raincy
Montfermeil